

# FINANCEMENT

Depuis peu, une aide à la première installation de système agro-forestier sur des terres agricoles, alliant concours Européen (FEADER) et Régional, est disponible en Aquitaine et Midi-Pyrénées pour les porteurs de projet. Les conditions d'éligibilité et modalités d'attribution varient légèrement selon la région :

	Région Aquitaine « AREA – Agroforesterie »	Région Midi-Pyrénées « Fond Régional Carbone »
Niveau d'aide	70% en zone non défavorisée 80% en zone défavorisée, zone à enjeu N2000 et PVE	
Plancher d'aide	1 000 €/exploitation	
Plafond d'aide	1 000 €/ha et 15 000 €/exploitation	
Conditions d'éligibilité du demandeur	Exercer une activité agricole à titre principal ET être certifié AREA	Exercer une activité agricole
Conditions d'éligibilité du projet	Terres non boisées qui ont fait l'objet d'une exploitation agricole pendant au moins 2 années consécutives au cours des 5 dernières années	
	Plantation de 30 à 200 arbres/ha	Plantation de 30 à 150 arbres/ha
	Projet d'1ha minimum sur une ou plusieurs parcelles d'au moins 0,5ha chacune	Projet de 1 à 10ha pour le sylvopastoralisme (élevage) sur 1 ou plusieurs îlots de 1ha minimum, sans excéder 5 îlots
Obligations	Faire appel à un organisme ayant les qualifications nécessaires pour concevoir et suivre le projet. Ce maître d'œuvre démontrera notamment l'éligibilité du projet	
Investissements éligibles	Travaux préparatoires (élimination de la végétation et préparation du sol)	
	Fourniture et mise en place des plants (au moins 5 espèces à choisir parmi la liste établie par la région)	Fourniture et mise en place des plants (au moins 4 espèces à choisir parmi la liste établie par la région)
	Protection et paillage biodégradable des plants	
	L'entretien de la plantation et regarni	
	Maîtrise d'œuvre, conseil sur l'entretien pendant 2 ans suivant la plantation, dans la limite de 30% du montant des dépenses matérielles	Maîtrise d'œuvre, conseil sur l'entretien de la plantation, dans la limite de 12% du montant des dépenses matérielles
Dépôt des dossiers	A la Direction Départementale des Territoires (DDT) du siège de l'exploitation	

\* Certification AREA niveau 2 exigée au moment de la demande de solde.  
Les producteurs ne souhaitant pas s'engager dans la démarche de certification sont éligibles avec un niveau d'aide divisé de moitié.

## CONTACTS UTILES

Pour vous aider dans la conception de vos projets, plusieurs interlocuteurs sont à votre disposition.

**Les Chambres Départementales d'Agriculture**

**Arbre et paysage 32**

10 avenue de la Maine 32000 AUCH - Tél. 05 62 60 12 69

**Arbre & paysage 33**

75 bis avenue Pasteur - 33185 Le HAILLAN - Tél. 05 56 28 12 27

**Association Française d'Agroforesterie**

14 rue Pagès 34000 MONTPELLIER - Tél. 06 03 94 75 04

[www.cepsa.chambagri.fr](http://www.cepsa.chambagri.fr)



# L'AGROFORESTERIE POUR L'ELEVAGE DES PAG ET DES VOLAILLES

*Intérêts, Mise en œuvre et Financement*



**L'agroforesterie c'est l'association, sur une même parcelle, d'arbres et de productions agricoles (culture ou élevage).**

*En élevage de volailles ou de palmipèdes, ce concept permet d'améliorer la rentabilité des parcours et participe à la durabilité économique, sociale et environnementale du système de production. Il représente de ce fait une voie de diversification particulièrement intéressante.*



**A . R . PALM**

**ARVOL**

# UN SYSTEME ECONOMIQUEMENT performant...

## Il apporte un capital sur des terres peu valorisées

L'agroforestier cultive des essences pour la plupart de grande valeur comme le noyer, le merisier, le cormier, l'alisier, le poirier... A partir du jour où l'exploitant commence à toucher le revenu des arbres, l'INRA a calculé qu'en convertissant 10% de sa SAU, il pouvait jusqu'à doubler le revenu de l'exploitation.

## Il permet de diversifier les sources de revenu

La rentabilité de la parcelle peut être rapidement augmentée grâce à la vente de produits annexes (bois-énergie, Bois Raméal Fragmenté, fruits...). Pour la production de bois, les arbres se développent mieux et plus vite qu'en système forestier (arbres isolés) et les rendements en fruits sont nettement améliorés par la présence des animaux. Par ailleurs, des études ont montré que les volailles pouvaient s'avérer des auxiliaires efficaces pour la lutte contre certains ravageurs des arbres (polydrusus et indirectement pucerons, en limitant les fourmières)

## Il offre une protection aux animaux qui se traduit par l'amélioration des performances

A l'abri des arbres, les animaux dépensent moins d'énergie pour lutter contre les aléas climatiques et valorisent mieux l'aliment, conduisant ainsi à un gain de poids vif, une amélioration des indices de consommation et une moindre mortalité. En volailles, des études ont montré que le poids vif pouvait être augmenté de 5%. Certaines observations de terrain vont même plus loin avec +17% de poids vif sur des canards PAG élevés sur parcours arboré.

# ... SOCIALEMENT valorisant

## Il améliore le paysage et l'image de la production

Les arbres modifient le paysage et limitent les bourbiers sur les sols dont le couvert est dégradé.

## Il contribue au bien-être des animaux en les protégeant contre les aléas climatiques (vent et soleil)

# ... et ÉCOLOGIQUEMENT pertinent

## Il valorise les éléments polluants émis par les déjections des animaux

Les systèmes agroforestiers ont la capacité d'intercepter, de stocker et de transformer les substances polluantes dissoutes (nitrates) ou attachées aux matières en suspension (phosphores).

## Il stocke le carbone

Pour sa capacité à séquestrer du carbone (stock de 55 à 137 tonnes de CO<sub>2</sub>/ha en moyenne) et donc à limiter la quantité de gaz à effet de serre, l'agroforesterie figure dans les mesures encouragées par le protocole de Kyoto.

## Il améliore la structure du sol

La décomposition des feuilles et des racines fines enrichit le sol en matière organique qui, en s'associant avec les argiles, augmente la stabilité structurale et la porosité des sols. Elle améliore de ce fait, le fonctionnement hydrique des sols et limite leur sensibilité à la dégradation. Elle contribue aussi à ralentir l'acidification des sols en favorisant le stockage des éléments minéraux et leur disponibilité.

## Il limite l'érosion...

... grâce au filet de sécurité dressé par les racines des arbres sous les parcours d'élevage

## Il préserve la qualité de l'eau...

... grâce au rôle épurateur des arbres et des haies

## Les surfaces arborées sont valorisables en SET (Surfaces Equivalentes Topographiques)

Dans le cadre des règles d'éco-conditionnalité de la PAC, 1ml planté = 10m<sup>2</sup> de SET



# MISE EN ŒUVRE

De manière générale, sur une parcelle agroforestière, les arbres sont plantés en alignements, espacés de 25 à 40 m afin de ne pas gêner le travail du sol qui constitue l'une des clés de réussite du projet, même en élevage.

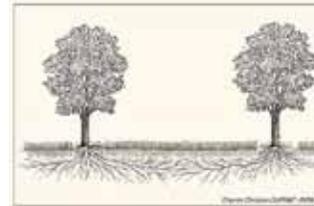
Chaque projet est unique et doit tenir compte à la fois de vos objectifs, des possibilités de financement et des contraintes pédoclimatiques du site. Des conseillers sont à votre disposition dans les Chambres d'Agriculture et autres structures spécialisées (voir « contacts utiles ») pour vous aider à la conception de votre projet, au choix des essences ou encore au montage de vos dossiers de demande de financement.

## LES PRINCIPALES ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PROJET AGROFORESTIER :

### 1- Réaliser une étude technique préalable pour la conception du projet

(choix des surfaces et des essences à planter, calendrier prévisionnel des travaux, gestion après la plantation, budget prévisionnel).

- Pour le choix des essences, on privilégiera les espèces locales, qui sont naturellement adaptées au contexte et aux contraintes du milieu.
- De même, l'implantation en multi-espèces est vivement recommandée et peut même être exigée par les organismes financeurs.
- Enfin, concernant la densité et plus particulièrement l'espacement entre les lignes d'arbres, le champ d'action est plus large que pour une culture où l'on va chercher avant tout à ne pas pénaliser les rendements.



Sur parcours, les rangées d'arbres peuvent être relativement proches, pourvu qu'elles permettent le passage du tracteur pour l'entretien du sol et l'implantation du couvert végétal. En effet, l'installation d'arbres sur un parcours permettra d'améliorer l'aspect du parcours en cours de bandes lorsqu'il commence à se dégrader, mais ne dispense pas pour autant d'implanter un couvert avant l'arrivée des animaux. En fait, celui-ci est même essentiel car la présence d'herbe et le travail régulier du sol vont inciter l'arbre à s'enraciner plus profondément.

2- Commencer les travaux à l'automne par la préparation du sol. A l'emplacement des arbres, le sol doit être décompacté sur environ 60 cm de profondeur (par griffage par exemple) et émietté superficiellement en surface. Cette préparation est primordiale pour faciliter la plantation et permettre une bonne reprise des arbres.

3- Planter entre octobre et mars, en privilégiant les plantations automnales (à la sainte Catherine tout bois prend racine !).

Elle favoriseront un meilleur enracinement et limiteront la sensibilité des jeunes arbres au manque d'eau l'été suivant.

4- Protéger et pailler les jeunes plants. La protection doit se faire à l'aide de protections spéciales pour gibier. Le paillage quant à lui permet de maintenir l'humidité et de limiter la concurrence à la reprise. Il peut être de natures diverses : BRF, paille, amidon de maïs, jute de chanvre...

5- Procéder à l'entretien et aux tailles de formation.

Une intervention annuelle est nécessaire les 10 à 15 premières années suivant la plantation pour orienter la formation du tronc. Le conseiller est là aussi pour vous former à l'entretien des arbres et vous indiquer les débouchés possibles pour leur valorisation et celle des produits annexes.

